



Charte engagement des membres cœur et partenaires Communauté 360 de l'Ain

Préambule :

La Communauté 360 a la volonté de s'appuyer sur les compétences et l'expertise de l'ensemble des acteurs du département de l'Ain pour renforcer le « **travailler ensemble** » dans le but de faciliter la mise en œuvre de parcours inclusifs et d'une société plus ouverte et accueillante pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Elle repose sur les principes de co-responsabilité et de subsidiarité de l'ensemble de ses acteurs.

A ce titre, la Communauté 360 n'est pas un service ou un dispositif médico-social de plus dans le paysage mais une façon nouvelle de s'appuyer sur les forces de chacun et renforcer les synergies entre les acteurs.

La Communauté 360 se place au service de tous pour accompagner la transformation médico-sociale et sociétale. Elle se veut un bien commun, du pilotage à la mise en œuvre de solutions concrètes. Elle doit permettre de valoriser et reconnaître la (les) spécificité(s) de chacun (acteurs du secteur sanitaire et médico-social / acteurs de droit commun), ainsi que le niveau d'expertise et le champ de compétences de l'ensemble des acteurs engagés.

Elle a pour enjeu de faciliter la mise en œuvre d'un maillage territorial efficient.

Le renforcement d'une dynamique territoriale :

En tant qu'acteurs signataires de cette charte, nous souhaitons mettre notre énergie et nos compétences, au service d'une synergie des acteurs sur notre territoire.

Cette volonté a été mise en pratique en nous associant à la réflexion collective, par le biais de réunions de travail et d'ateliers thématiques, dès l'élaboration de la mise en œuvre de l'Appel à candidature. L'ARS a choisi l'association PEP 01 comme porteur de projet, en partenariat étroit avec la MDPH.

La promotion de l'autodétermination et de l'expertise d'usage : un socle commun et des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs de la Communauté 360

L'ensemble des acteurs signataires de cette charte d'engagement souhaite promouvoir l'autodétermination au sein de la Communauté 360, c'est-à-dire :

- adopter une position « d'aider à décider » ou « d'apprendre à décider », plutôt que de « décider à la place » ;
- s'organiser pour susciter et encourager les choix et préférences de vie, en sachant ensuite y répondre.

Cette démarche nous amène à nous focaliser sur une approche centrée sur la personne et son « parcours de vie » et la nécessité d'une entrée par les droits et d'une écoute des choix et préférences de la personne.

Ainsi, nous souhaitons, par des réponses partenariales et suivant un principe de subsidiarité, accompagner la personne en situation de handicap afin qu'elle puisse composer son parcours, en fonction de ses attentes, de ses besoins et de l'évolution de ceux-ci, à partir d'une offre de prestations pouvant nécessiter une coordination des interventions par la Communauté 360.

Nous souhaitons également promouvoir et pouvoir mobiliser « l'expertise d'usage » émanant de la personne elle-même, ou de « pair aidants » qui partagent les mêmes expériences, ou encore de son entourage familial.

La personne accompagnée et son entourage, détenteurs de « savoirs d'expérience », seront des contributeurs actifs à la démarche d'accompagnement, pour une nouvelle manière de penser la mise en œuvre des logiques de parcours inclusifs.

Changer de paradigme en accompagnant l'environnement de droit commun :

Membres de la Communauté 360, nous souhaitons contribuer à la mise en œuvre d'une société toujours plus inclusive. Cette volonté ne peut se résumer à la seule mise en place de solutions de compensation et d'accompagnement.

La Communauté 360 est un outil innovant visant à créer une communauté de partage, associant la montée en compétence de l'environnement de droit commun et à son accessibilité universelle.

L'engagement et l'implication des signataires :

En qualité de signataires, nous souhaitons nous engager dans la Communauté 360 de l'Ain (une seule case à cocher) :



En devenant membres cœur et en intégrant le cercle de coordination qui assurera le suivi de la Communauté 360.

Les membres cœur s'impliquent alors, en fonction de leurs moyens et de leurs missions, dans le processus de mise en œuvre des actions conduites par la Communauté 360. Ils font remonter au Comité Territorial de gouvernance les points de difficultés repérés et les avancées pour une prise de décision de cette instance au plus près de la réalité sur le territoire.



En devenant partenaires de la Communauté 360, c'est-à-dire en apportant sur tout ou partie des différents niveaux d'interventions notre compétence et notre expertise opérationnelle au service des actions et projets de la Communauté 360.

Les partenaires peuvent ainsi s'engager, selon leur volonté et leur compétence, qualité de coordinateur sur des réponses de Niveau 2 ou encore en s'engageant dans le pilotage ou dans la réflexion de projets innovants de Niveau 3.

_____ **Date :**

Nom(s) et qualité(s) du(es) signataire(s) :